

Les subsides

suis en mesure de livrer. Peut-être que mon collègue a la preuve que j'étais au courant en décembre. Je l'admettrais volontiers. Cela n'entre pas en ligne de compte, mais il en est ainsi.

• (1200)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, permettez-moi de dire au ministre des Finances que le premier ministre, pour défendre le ministre, a fait remarquer qu'il n'avait pas été en mesure de surveiller les activités du ministère au moment où un ancien collègue, M. Alastair Gillespie, négociait avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier ministre a basé son argumentation sur la toute première lettre que lui avait envoyée le ministre dans laquelle il disait clairement avoir totalement ignoré jusqu'en septembre 1981 que M. Gillespie, un de ses anciens collègues et un ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, était lui-même à l'origine du projet. Le ministre s'est ensuite retracté en faisant parvenir au premier ministre une lettre dans laquelle il détruit l'argument invoqué par ce dernier pour le défendre en admettant qu'il avait été mis au courant de cette affaire quel-ques temps avant septembre, en l'occurrence en janvier.

Voici ce que je voudrais demander au ministre des Finances: étant donné que les lignes directrices du premier ministre interdisent clairement aux anciens ministres de négocier au nom de toute personne ou société commerciale, que ce soit Alastair Gillespie lui-même ou Gillespie and Associates Ltd., avec tout ministère ou organisme dont ils étaient entièrement comptables pendant leurs deux dernières années en fonction, et vu que le ministre était au courant de cette affaire bien avant la fin de la période de deux ans et bien avant que le projet ne soit mis sur pied, comment a-t-il pu fermer les yeux sur la façon dont son ancien collègue allait à l'encontre des lignes directrices du premier ministre?

M. Lalonde: Monsieur le Président, j'espère que vous m'accorderez quelques minutes pour réfuter toutes les affirmations erronées du député. D'abord, contrairement à ce qu'il a dit, les lignes directrices n'interdisent pas toute communication entre un ancien ministre et son ministère pendant une période de deux ans. Les lignes directrices sont très claires. J'espère que les députés tiendront compte de ce qu'elles disent vraiment pendant le débat aujourd'hui et qu'ils n'essaieront pas de lire entre les lignes. Les prescriptions à l'égard de ceux qui ont déjà détenu un poste au gouvernement sont très claires. Ils ne doivent pas exercer de pressions auprès du gouvernement. Il faut se rappeler ce que disent les lignes directrices elles-mêmes sans essayer de les interpréter à tort à travers.

Deuxièmement, quand il a voulu me défendre, le premier ministre n'a pas dit que j'avais été mis au courant de l'affaire plus de deux ans après le départ de M. Gillespie. Ce que le chef de l'opposition a demandé, c'est quand j'ai su ce qui se passait et si je l'avais su avant que deux ans ne se soient écoulés. C'est ce que m'a demandé le premier ministre. Qu'ai-je fait à ce moment-là? Je lui ai écrit moins de 24 heures plus tard après avoir vérifié mes dossiers et demandé au ministère de me

fournir tous les renseignements qu'il possédait. Ces renseignements sont contenus dans une lettre qui a été déposée hier. Voici ce que j'ai écrit au premier ministre:

Je puis ajouter qu'au meilleur de ma connaissance, en aucun moment entre ma nomination et le moment de la signature d'un mémoire au Conseil du Trésor à ce sujet, le 3 septembre 1981, je n'ai été informé de discussions au sujet du Scotia Coal Synfuels Project entre des fonctionnaires de mon ministère ou des agences de la Couronne et des représentants ou agents de la firme Gillespie and Associates Limited ou d'autres membres du consortium.

C'est ce que j'ai écrit au premier ministre la semaine dernière. Par la suite, j'ai parlé au ministre de l'Énergie et je lui ai demandé de faire un examen complet de tous les dossiers pour vérifier si c'était vraiment ce qui s'était passé. Presque une semaine plus tard, le sous-ministre m'a fait parvenir une deuxième lettre dans laquelle il disait que d'autres documents avaient été découverts. J'ai immédiatement écrit au premier ministre et cette deuxième lettre de même que la lettre du sous-ministre ont maintenant été rendues publiques.

Les faits sont très clairs. Ce qu'il faut déterminer c'est si certaines pressions ont été exercées auprès du gouvernement avant la fin de la période de deux ans. Après avoir examiné les faits, mes collaborateurs et moi-même avons conclu qu'aucune pression n'avait été exercée. Je l'affirme de façon tout à fait catégorique à titre de député. Il ne s'agit pas de savoir si j'étais au courant ou non de cette affaire avant la fin de la période de deux ans. Il s'agit plutôt de déterminer si j'ai fait des passe-droits ou accordé un traitement de faveur ou si l'on peut me soupçonner de l'avoir fait. J'affirme catégoriquement que ce n'est pas le cas.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Blaker): Le débat.

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous nous trouvons dans cette situation aujourd'hui tout d'abord parce que le leader du gouvernement à la Chambre a décidé au nom du gouvernement d'engager un débat pour essayer de mettre fin à l'embarras des ministériels et, deuxièmement, parce que le gouvernement pensait qu'un tel débat pourrait lui permettre de faire taire l'opposition ou de l'intimider.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Je peux vous garantir, monsieur le Président, que ni l'un ni l'autre de ces objectifs ne sera atteint. En fait, après avoir écouté le ministre des Finances (M. Lalonde), je suis convaincu que la motion sur laquelle la Chambre se prononcera plus tard recevra tout l'appui des ministériels.

L'embarras des ministériels durera tant que le premier ministre (M. Trudeau) n'aura pas fait ce que lui seul peut faire pour que son cabinet ne soit plus soupçonné de passe-droits et de favoritisme à l'égard des anciens ministres et de ceux qui sont encore en fonction. Quant à l'opposition, elle ne cédera pas à l'intimidation et elle n'a pas peur des menaces des ministériels.

M. Cosgrove: Vous n'avez pas eu le courage de présenter la motion vous-même.